

# Accord de coopération communautaire

## PREAMBULE

Par le présent accord de coopération communautaire, les groupes politiques signataires s'accordent pour affirmer leur volonté commune d'assurer le bon fonctionnement de la communauté urbaine et de la future métropole, au service des 28 communes et de leurs habitants, dans le respect du fait majoritaire et d'une représentation équilibrée des différentes sensibilités au sein de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'un des grands enjeux de la mandature sera de réussir la transformation, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la communauté en métropole, établissement public de coopération intercommunale aux compétences élargies.

Dans un contexte de forte réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale, qui exige plus que jamais une gestion rigoureuse et une mise en commun des ressources, les signataires conviennent d'un accord de coopération communautaire pour une agglomération solidaire, durable, porteuse de développement économique et social, et d'emploi.

Cet accord est centré sur les missions prioritaires de la communauté urbaine et de la future métropole :

- Accompagner et réaliser les projets d'investissements indispensables à l'attractivité du territoire métropolitain et répondant aux attentes des habitants en termes d'emploi et de développement économique, de déplacements, de logement, de cadre de vie et de lien social.
- Développer les grands équipements structurants et les services publics de l'agglomération, tels que la collecte et le traitement des déchets, l'assainissement, l'eau et les transports collectifs.

Les groupes signataires s'engagent à respecter 5 principes :

- Appliquer dans la conduite des politiques communautaires un principe d'équité et de solidarité entre communes.
- Respecter l'identité de chacune des communes, seules à détenir la légitimité territoriale et électorale, ce qui passe par la mise en conformité des choix faits par leurs élus majoritaires pour ce qui concerne leur commune et, dans les domaines de compétence propres de la CUB et de la future métropole, par une concertation étroite avec ces élus. Par application du principe de subsidiarité, afin d'assurer plus de souplesse et de réactivité, l'établissement public pourra déléguer aux communes, sur leur demande, tout ce qui se rapporte à la proximité, par le biais de fonds de concours, du fonds de proximité et des contrats de co-développement.
- Renforcer la participation des habitants, développer la concertation sur les documents d'urbanisme, projets d'aménagement et d'équipements, associer les forces vives et les corps intermédiaires de l'agglomération aux décisions du ressort des compétences de la Communauté urbaine.

- Préserver les équilibres financiers de l'établissement public. Dans un environnement stable, concernant en particulier le niveau des dotations de l'Etat, les impôts et taxes dont la CUB maîtrise les taux, ne seront pas augmentés. Une politique de tarification sociale des services publics communautaires, à la fois plus équitable et plus sensible à la préservation des ressources naturelles, sera poursuivie et étendue. Pour 2015, un Plan d'investissements transitoire sera appliqué avant l'établissement d'un nouveau plan pluri-annuel d'investissements. Un groupe de travail sera chargé de proposer les moyens de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement, hors prise de compétences nouvelles.
- Prendre en compte, dans l'ensemble des actions et investissements mis en œuvre, les impératifs du développement durable et de la transition énergétique.

## **I. MOBILITES**

### ➤ Améliorer l'accessibilité de l'agglomération

- A l'exception du groupe Europe Ecologie – Les Verts, les élus veilleront aux délais de réalisation des travaux de la gare Saint-Jean afin d'être prêts pour la mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique, à l'été 2017, et demander à l'Etat le respect de ses engagements sur le calendrier de réalisation des 2 branches du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) et le lancement effectif des études sur le contournement ferroviaire de l'agglomération.
- A l'exception du groupe Europe Ecologie – Les Verts, les élus de la CUB demandent l'inscription au Programme de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) des études relatives aux barreaux entre les autoroutes convergeant sur Bordeaux, utilisant en partie les voies existantes, afin de délester la rocade du trafic de fret en transit.
- Accélérer la mise à 2x3 voies de la rocade-Ouest en demandant à l'Etat de faire réaliser des travaux par voie d'adossement à une concession existante sans péage urbain. Etudier également les modalités de réservation de la troisième voie aux usages collectifs de la voiture et aux transports en commun ainsi que l'assouplissement des conditions d'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence. Etudier, enfin, les modalités de régulation du trafic de fret de transit sur la rocade (limitation aux heures de pointe, aires de stockage).

### ➤ Améliorer l'intermodalité, la multimodalité et les conditions de circulation

- Créer un Syndicat inter-collectivités de la mobilité associant les collectivités (Ville de Bordeaux, Département, Région) et EPCI (CUB et intercommunalités limitrophes) concernés afin de mettre en œuvre une politique cohérente d'intermodalité.
- Mettre en place un nouveau plan de circulation et de déplacements couvrant l'ensemble des modes de déplacements et intégrant la problématique des centres-bourgs et centres-villes, les boulevards et leur bouclage par le futur pont Jean-Jacques Bosc, la rocade et les parcs-relais.
- Intégrer dans le plan de circulation, l'optimisation et l'activation de la voie ferrée de ceinture.

- Développer la part des modes doux de déplacement (vélo, marche) avec notamment l'objectif de 15% de part modale du vélo en 2020.
  - Réduire la mobilité contrainte (télétravail, tiers-lieux, conciergeries d'entreprises, etc.), inciter les entreprises à se doter de plans de déplacements et négocier avec les principaux « producteurs de temps » (administrations, grandes entreprises, etc.) un étalement des horaires.
  - Développer le covoiturage (aires de stationnement et voies réservées).
- Poursuivre le maillage de l'agglomération en transports collectifs
- Achever la 3<sup>ème</sup> phase du tramway
  - Dans le cadre du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) poursuivre la réflexion stratégique et organiser la mise en œuvre des déplacements : liaison Bordeaux centre – Mérignac-Aéroport et gare aéroport ; desserte de Caudéran jusqu'à Saint-Aubin-de-Médoc via Eysines, le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles par un BHNS ou, à défaut, un tram sur pneus ; liaison transversale par tramway Gradignan – Talence – Thouars – Campus – Médoquine – CHU ; la desserte par tramway de Saint-Médard-en-Jalles depuis le terminus de la ligne A (Magudas), la desserte de la rive droite de pont à pont avec une liaison entre Ravezies-Cenon Pont Rouge et de la presqu'île d'Ambès par les quais ; poursuivre le tram-train du Médoc jusqu'à Pampigny.
  - Améliorer, en lien avec la Région, la desserte de la presqu'île d'Ambès par un renforcement des liaisons TER et un aménagement des quatre principaux pôles d'échange de la rive droite (Ambarès la Gorp, Bassens, la Grave d'Ambarès, Sainte-Eulalie-Carbon Blanc). Prévoir la restructuration du réseau de bus pour faciliter le rabattement des lignes locales vers ces quatre pôles d'échange et mettre en place, à terme, un TCSP reliant le pont Chaban-Delmas à Ambarès en passant par Lormont et Bassens par les quais.
  - Poursuivre un programme ambitieux de couloirs de bus pour accroître leur vitesse commerciale.
- Mettre en place une enveloppe exceptionnelle de remise à niveau et d'entretien de la voirie, trottoirs et espaces publics, concernant tous les modes de circulation et l'accessibilité.
- Elaborer un plan Handicap / Seniors pour améliorer l'accessibilité des transports et espaces publics.
- Augmenter la capacité des parkings relais du tramway et créer des parkings de proximité le long des boulevards et dans les quartiers des communes de l'agglomération.

## **II. ECONOMIE, EMPLOI ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN**

- Un territoire accueillant pour les entreprises
- Associer le monde économique aux décisions ayant un impact sur la vie des entreprises

- Travailler en étroite collaboration avec le port et l'aéroport et mener une réflexion stratégique de développement de ces deux entités.
- Soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises par un appui à la création de pépinières, d'espaces de travail collectif et de services, la mise en réseau des organismes et associations œuvrant dans ce domaine et la mise en relation avec des investisseurs.
- Développer l'offre d'immobilier d'entreprise en élargissant les compétences de la FAB, grâce à l'aménagement de zones d'activité pour améliorer la rapidité de réalisation et optimiser les coûts.
- Achever d'ici 2020 la couverture de l'agglomération en haut-débit et faciliter la mise en place de points d'accès à l'ultra haut-débit.

➤ Soutenir le développement économique et l'innovation

- Engager des négociations avec la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.
- Négocier avec la Région pour que la métropole exerce sur son territoire, par délégation, conformément à l'article 43-V de la loi du 27 janvier 2014, la compétence relative à la gestion des aides économiques et à l'innovation.
- Consolider le développement de l'économie sociale et solidaire.
- Conforter les filières stratégiques de l'agglomération : aéronautique et espace, industries, filière bois, nautisme, agro-alimentaire, santé, vin, bio-médical, tourisme et numérique, filière candidate au label French Tech, qui feraient de l'agglomération bordelaise un des tout premiers pôles d'excellence au niveau national.
- Développer le tertiaire supérieur, notamment dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique.
- Développer l'innovation industrielle dans le cadre d'une première Opération d'Intérêt Métropolitain incluant Bordeaux Aéroparc (Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles et Mérignac) et la reconversion du site Thalès à Pessac.
- Poursuivre les grands projets économiques d'intérêt métropolitain comme les Cascades de Garonne à Lormont, la Cité des civilisations et du vin à Bordeaux ou la Cité numérique à Bègles...
- Soutenir le commerce et l'artisanat dans les centres-villes et les quartiers.
- Revoir la Charte d'urbanisme commercial pour l'adapter aux besoins des nouveaux quartiers et préserver le commerce de proximité.
- Accompagner la diversification du tissu industriel local et porter les filières émergentes et les nouvelles formes d'économie : l'économie créative et l'économie de la culture, les éco-technologies (énergies renouvelables, notamment l'énergie hydrolienne, les réseaux intelligents, l'économie circulaire. Associer le tissu industriel

local des PME et les grandes entreprises pour élaborer un plan guide et faire de la CUB un territoire de référence en matière de transition énergétique.

- Poursuivre le soutien au plan Campus et à la modernisation de l'université de Bordeaux, contribuer au transfert technologique et aux programmes de recherche.
- Agir pour le renforcement de la filière agricole locale en préservant et valorisant le foncier agricole, en favorisant l'implantation d'agriculteurs sur le territoire et en stimulant les circuits courts de distribution.

➤ Améliorer la logistique urbaine et le transport de marchandises dans l'agglomération

Pour cela, travailler avec les professionnels de la logistique et des transports, le Grand port maritime de Bordeaux et l'aéroport, pour une meilleure adaptation aux besoins du tissu économique local et développer le transport fluvial. Insuffler un nouvel essor au ferroutage à travers, notamment, la plateforme d'Hourcade.

➤ Dynamiser les marchés publics de la CUB pour accroître leur impact en termes d'emploi et d'insertion, par la généralisation des clauses sociales, et en faire un vecteur d'innovation avec les clauses environnementales. Faciliter l'accès de ces marchés aux PME par une politique d'allotissement et une meilleure information des entreprises.

➤ Renforcer l'attractivité et la notoriété de la métropole bordelaise

- Créer une marque territoriale afin de renforcer le rayonnement métropolitain du territoire par l'organisation d'évènements majeurs.
- Elaborer un schéma directeur des équipements sportifs, culturels et de loisir d'intérêt métropolitain dans le cadre des futures compétences de la CUB sur le sujet.

### **III. CADRE DE VIE ET LIEN SOCIAL**

➤ Logement et urbanisme

- Stimuler la production qualitative de logements abordables, notamment le long des corridors des TCSP (« 50 000 logements ») et au sein de l'Arc du Développement Durable. Poursuivre, dans le cadre de la FAB, le travail collaboratif avec les acteurs de la construction en visant un prix de sortie à 2500 €/m<sup>2</sup> (référence actuelle).
- Intensifier la production de logements locatifs sociaux en portant à au moins 30% la part de ces logements dans les opérations d'aménagement communautaire hors PLS et accession sociale. Favoriser l'accession sociale à la propriété par une augmentation de l'aide de la CUB et la création d'un compte épargne destiné aux locataires d'HLM.
- Accélérer les délais de réalisation des logements, en proposant notamment des formules innovantes telles que les volumes capables. Dans les communes dont l'équipe municipale a été renouvelée, lors des élections municipales, les projets feront l'objet d'une remise à plat dans les six mois.
- Mettre à disposition, à titre gratuit ou avec une redevance réduite, pour une durée déterminée, les terrains appartenant à la CUB pour permettre la construction de logements sociaux. Ces mises à disposition respecteront les principes inscrits dans le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social adopté en Conseil

de CUB le 14 février 2014.

- Développer dans toute l'agglomération des solutions d'hébergement d'urgence, de pensions de familles et maisons familiales pour permettre des parcours résidentiels
  - Dans le cadre de la prise de compétence affirmée de la politique de la ville, soutenir les opérations de renouvellement urbain dans les communes concernées afin de réussir la requalification des quartiers d'habitat social.
  - Soutenir la rénovation des copropriétés dégradées et du parc social ainsi que les nouvelles formes d'habitat : habitat participatif, évolutif, intergénérationnel. Développer le service en charge du Programme d'Intérêt Général (PIG).
  - Faire de l'efficacité énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique une priorité de la politique de l'habitat. Mettre en place une plate-forme de la rénovation énergétique de l'habitat privé et développer des outils de financement innovants pour proposer un tiers financement des travaux, en particulier sur les copropriétés dégradées (par exemple une SEM rénovation – EnR).
  - Mener une politique foncière offensive en élargissant les compétences de la FAB.
  - Prévoir dans le PLU la possibilité de contrôler, dans certaines zones, le changement de destination des commerces en cas de mutation, afin de maintenir les activités commerciales et artisanales de proximité.
  - Insérer dans le PLU un principe général de cohérence urbaine qui impose des règles de construction homogènes, en particulier de hauteur, dans un même quartier afin de préserver son identité paysagère (sauf opération d'ensemble visant à la restructuration globale du quartier).
- Culture et lien social
- Soutenir les initiatives communales ou intercommunales (culturelles, artistiques et touristiques) de nature à renforcer le sentiment d'appartenance à l'échelle de l'agglomération.
- Grands projets métropolitains
- Soutenir les collaborations intercommunales structurantes à l'échelle de l'agglomération telles que le GPV, aménagement du bas Floirac, Aéroparc...

#### **IV. GESTION DURABLE DES POLITIQUES, TRANSITION ENERGETIQUE, INNOVATION ENVIRONNEMENTALE, HAUTE QUALITE DE VIE**

La CUB est au cœur de problématiques essentielles pour le développement durable et la transition énergétique, à la fois :

- par les compétences qui sont les siennes en matière d'eau, d'assainissement, de déchets, de politique d'urbanisme, de transports collectifs ;
- par les nouvelles compétences qu'elle exercera de plein droit à compter de la mise en place de la métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- mais aussi en tant que grand établissement public, gestionnaire direct de moyens importants et acteur clé du mouvement de l'agglomération.

A ce titre, elle a un devoir d'efficacité, d'exemplarité, d'impulsion et d'innovation au titre du développement durable et de la transition énergétique.

➤ Développement durable, environnement et transition énergétique

- Réexaminer les incidences financières de la rupture anticipée de la DSP eau.
- Poursuivre les études sur les modalités de gestion des services d'assainissement et de l'eau potable.
- Redéfinir et refonder les principes et les procédés de la politique communautaire du traitement, de la valorisation et du recyclage des déchets, à la lumière des meilleures expériences françaises et européennes. Engager une politique de valorisation matière des déchets selon les principes de l'économie circulaire et mettre à l'étude la fermeture de l'incinérateur de Cenon (en cours). Réaliser un schéma territorial de gestion des déchets organiques et du transport des déchets par voie fluviale.
- Promouvoir la production locale et l'usage de toutes les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydrolienne, géothermie, bois). Développer les réseaux de chaleur et de froid sur le territoire de la CUB.
- Engager résolument la CUB dans la voie de l'autonomie énergétique complète de ses bâtiments et moyens à l'horizon 2020-2030 (énergies renouvelables, bâtiments à énergie positive, modes de propulsion, économie circulaire). Plus largement, mettre en place une gouvernance énergétique de la CUB qui implique les acteurs de terrain (dont l'Agence Locale de l'Energie et du Climat).
- Préciser les modalités de rétrocession des recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité au profit des communes de la CUB, en fonction des évolutions législatives.
- Veiller à l'équilibre naturel du territoire et protéger sa biodiversité en conservant notamment la proportion de 50% d'espaces naturels et agricoles sur le territoire de l'agglomération (démarche 55 000 hectares).
- Préserver la biodiversité et assurer des continuités naturelles, notamment en soutenant la création de parcs et de zones protégées.
- Promouvoir le bois, dans les constructions et pour l'énergie et favoriser la végétalisation des rues, des façades et des toitures.
- Réduire les nuisances sonores en soutenant la réalisation, par les autorités responsables, de protections phoniques le long des voies ferrées, de la rocade et des couloirs aériens et en favorisant dans les appels d'offres l'emploi de revêtements de voirie peu bruyants.
- Réduire l'exposition de la population aux risques sanitaires en élaborant notamment une charte communautaire des antennes relais.
- Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur en imposant un cahier des charges adapté dans les espaces publics et la végétalisation de la ville.

- Etudier la faisabilité d'un nouveau type d'éco-quartier répondant au principe de l'économie circulaire et autosuffisant sur le plan énergétique.
  - Favoriser les véhicules propres, en instaurant une tarification réduite sur la voie publique et dans les parkings publics.
- Prévention contre le risque inondation
- Elaborer un plan pluri-annuel pour la prévention du risque inondations. Rénover en priorité le réseau hydraulique et les digues, assurer l'entretien de l'ensemble des matériels de lutte contre les inondations. Arrêter très rapidement une stratégie claire de protection du territoire, notamment de la presqu'île d'Ambès, afin d'être en capacité de bénéficier des fonds alloués par l'Etat dans le cadre du prochain programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) et de mener à bien les travaux envisagés.
  - Continuer à agir pour risque inondation et étudier dans quelles conditions la CUB prendra la compétence.

## V. GOUVERNANCE

### ➤ Réussir la transformation de la communauté urbaine en métropole en respectant le rôle des communes

La transformation en métropole de la CUB se traduit par un élargissement des compétences propres de l'établissement public, entraînant des transferts de services et de personnels et une mutualisation plus large. Il conviendra également d'envisager la possibilité de transfert partiel de compétence de la métropole vers les villes pour un service de proximité (la propreté, la voirie...). Les communes et les maires doivent conserver leur rôle et être largement associés à la définition des modalités de mise en place de la métropole et à son pilotage.

Les signataires conviennent de mettre en place un groupe de travail, dont la composition respecte les équilibres politiques, pour préparer les modalités de mise en place de la métropole et de mutualisation des services. Si nécessaire, un avenant au présent accord prendra en compte les modifications intervenues.

La transformation en métropole entraînera une réorganisation de l'administration, pouvant entraîner l'intégration de nouveaux services et de personnels exerçant dans les communes. Une attention particulière devra être portée à la mise en œuvre de ces changements, qui interviennent peu après une large réorganisation des services, et aux conditions de travail des personnels qui sont les premiers acteurs des politiques communautaires. Une enquête sur la satisfaction au travail et les attentes des personnels, menée d'ici l'été, permettra de mieux réaliser la transition.

De nouveaux contrats de co-développement, fondés sur un diagnostic partagé, précisant les objectifs poursuivis, les actions prioritaires ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation, seront conclus avec les communes. Le fonds de proximité, qui a fait ses preuves, sera maintenu. Le fonds de compensation de 15 millions d'euros dédiés aux équipements sportifs sera également conservé.

La péréquation communautaire continuera de s'exercer à travers le versement de la dotation de solidarité communautaire.

➤ Associer les habitants à la décision

Poursuivre les avancées opérées par l'intercommunalité en termes de démocratie locale en associant les usagers, acteurs et partenaires sociaux aux grands projets d'agglomération.

Parallèlement, poursuivre le travail d'ouverture des données publiques aux habitants et aux développeurs.

➤ Equilibres politiques

Le Bureau de la Communauté urbaine et de la métropole est composé des 20 vice-présidents, des maires non vice-présidents. Les vice-présidences sont réparties de la manière suivante : 13 pour le groupe majoritaire et 7 pour le groupe minoritaire. Les maires non vice-présidents disposent du statut de conseiller délégué.

Le maire de Mérignac est premier vice-président.

Les délégations des vice-présidents figurent en annexe 1.

La répartition des représentations de la métropole aux conseils d'administration d'organismes ou d'établissements publics figure en annexe 2.

Fait à Bordeaux, le 18 avril 2014

**Alain JUPPÉ**

Président du groupe Communauté d'Avenir

**Alain ANZIANI**

Président du groupe des élus Socialistes et apparentés

**Gérard CHAUSSET**

Président du groupe Europe Ecologie-Les Verts

**Max GUICHARD**

Président du groupe des élus Communistes et apparentés

## ANNEXE 1

### DELEGATIONS DES VICE-PRESIDENTS

#### Finances

- 1 Finances

#### Fonctionnement et administration générale

- 2 Administration générale – Ressources humaines

#### Urbanisme

- 3 Urbanisme réglementaire (PLU 3.1 et SCOT) – Stratégie foncière
- 4 Grands projets d'aménagement urbains (ZAC, PAE, aménagements centre bourgs)
- 5 Habitat – Logement – Politique de la ville

#### Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain

- 6 Sites majeurs d'attractivité économique
- 7 AggloCampus – Enseignement supérieur – Recherche et innovation
- 8 Zones d'activité de proximité – Economie Sociale et Solidaire – Commerce et artisanat

#### Haute Qualité de Vie

- 9 Eau et Assainissement
- 10 Nature (55 000 ha, espaces naturels et agricoles)
- 11 Développement Durable (Agenda 21, Plan Climat – Transition Energétique – Réseaux de chaleur)
- 12 Collecte, tri et traitement des déchets

#### Transports et déplacements

- 13 Transports et stationnement (réseau TBC, pôles multimodaux)
- 14 Transports de demain (création TCSP, SDODM)
- 15 Mobilité alternative – Modes doux – Covoiturage – PDE

#### Infrastructures routières et ferroviaires

- 16 Voirie – Domaine public – Sécurité et réglementation du domaine public
- 17 Infrastructures routières et ferroviaires – Franchissements et raccordements

#### Identité communale et métropolitaine

- 18 Proximité (Relation avec les communes et CODEV)
- 19 Equipements d'intérêt métropolitain (Grande Salle de Spectacle, équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain)
- 20 Mise en œuvre de la métropolisation

## ANNEXE 2

### PRINCIPAUX ORGANISMES DANS LESQUELS LA CUB EST REPRESENTEE

Aéroparc (minorité)

Aéroport (minorité)

Agence d'Urbanisme et de Recherche de Bordeaux Aquitaine (A'URBA) (minorité)

Agence Locale de l'Energie (minorité)

Aquitanis (minorité)

BMA (majorité)

Euratlantique (majorité)

Gertrude (minorité)

La Fab (majorité)

Parcub (majorité)

Port (majorité)

SIVOM Rive Droite (minorité)

SPIPA (minorité)

SPIRD (majorité)

SYSDAU (majorité)